

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 29/1360 :**

Programme Action Coeur de Ville : Avenant à la convention cadre pluriannuelle valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaïne, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick), TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse), MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan), DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphen (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

**ABSENTS :**

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Adressé à la Préfecture  
974 219740164-20231023-29-1360-DE  
Date de transmission : 26/10/2023  
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Michel FONTAINE

**Affaire n°29/1360 : Programme Action Coeur de Ville : Avenant à la convention cadre pluriannuelle valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).**

*Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine*

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville de Saint Pierre s'est engagée dans le programme national Action Coeur de Ville (ACV) et qu'une convention cadre pluriannuelle a été signée entre la Ville et les partenaires nationaux et locaux du programme le 15 janvier 2019. Par avenant n°1, adopté en Conseil Municipal du 09 juin 2023, cette convention a été homologuée en convention d'ORT.

L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un outil créé par la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), mis à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social et pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres villes et centres bourgs.

Pour rappel, l'ORT permet d'asseoir la politique de revitalisation et de cohérence territoriale portée par l'intercommunalité et les communes.

La loi ELAN précise que l'ORT peut être multisite et inclure plusieurs centres villes des communes membres de l'EPCI. Pour ce faire, elle doit nécessairement faire figurer le centre-ville de la commune principale du territoire de l'EPCI signataire. Ceci doit apparaître au sein d'une convention ORT intercommunale cadre, parfois dénommée « chapeau » qui est un préalable indispensable afin que chaque commune puisse bénéficier des effets de l'ORT.

Ainsi pour permettre aux communes de notre communauté d'agglomération la CIVIS de bénéficier conjointement de ce dispositif d'ORT, il a été nécessaire de réaliser une convention ORT intercommunale, objet de la présente délibération, qui soit multi-sites et intègre les programmes « Action Coeur de Ville » (ACV), « Action Coeur de Ville 2 » (ACV 2) et « Petites Villes de Demain » (PVD) développées par les communes membres. Cette convention intercommunale est le socle aux conventions ORT réalisées aux échelles communales.

La CIVIS a approuvé son projet de convention ORT intercommunale en conseil communautaire du 18 septembre 2023 et nous soumet celle-ci pour approbation et signature.

Ce projet de convention est joint en annexe.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'APPROUVER ce projet de convention ORT intercommunale valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) « chapeau ».**
- **DE L'AUTORISER lui, l'élu délégué ou toute autre personne habilitée dans son domaine respectif de compétences, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20231023-29-1360-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2023  
Date de réception préfecture : 26/10/2023